



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 22.09.2011

La Cité du Lignon pourra rénover son enveloppe de 100 000 m².

Genève, le 22.09.2011 – La Cité du Lignon va pouvoir entamer la rénovation de ses façades. De quoi permettre d'importantes économies d'énergie (près de 50%), tout en préservant l'unité architecturale de cet ensemble puisqu'en mai 2009, les autorités cantonales ont approuvé un plan de site qui protège cette cité audacieuse édifée entre 1963 et 1971. En effet, le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) vient de délivrer une autorisation définitive relative au 22 avenue du Lignon, désigné préalablement comme immeuble type.

Un modèle d'intervention, avec diverses variantes, avait été validé au préalable par les services cantonaux du patrimoine et de l'énergie. Cette procédure administrative d'autorisation simplifiée déposée par le bureau d'architectes J-P Jaccaud, pour le compte de l'ensemble des propriétaires, devrait permettre une meilleure planification des travaux dans le temps. Il sera possible de tenir compte des disponibilités financières des propriétaires des 84 allées, représentés au sein du Comité Central du Lignon (CCL), tout en garantissant la cohérence générale des interventions sur les 100 000 m² d'enveloppe de la Cité.

Dans un premier temps, une étude mandatée conjointement par les principaux acteurs - l'Office du patrimoine et des sites (OPS), le Service de l'Energie (ScanE) du Canton de Genève et le CCL - avait été menée par le laboratoire des Techniques et de la sauvegarde de l'Architecture Moderne (TSAM) de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL) avec la collaboration du Groupe Energie de l'Institut des Sciences de l'Environnement de l'Université de Genève, pour arriver à définir un ou plusieurs modèles d'intervention, complétés par un cahier des charges détaillé. Suite aux résultats observés et vérifiés sur les prototypes posés durant l'hiver 2009-2010, il a été constaté que deux des trois variantes autorisées permettent d'atteindre les valeurs proches des normes SIA pour la construction neuve.

Les économies de chauffage constatées devraient avoir pour conséquence une réduction d'équivalent mazout de près de 16 000 litres pour l'immeuble No 22. Pour l'ensemble du Lignon, cela représente une économie de plus de 3'640 tonnes de CO₂ par an, pour la variante la plus performante !

Jean-Pierre Garnier
Président CCL

Patrick Wicht
Vice-président CCL

Comité central du Lignon
Av. du Lignon 60 – CP 31
1219 Le Lignon
+41 22 797 11 67
ccl@lignon.ch